

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-BROME**

Le 6 mai 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 6 mai 2019, à 19h, au Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.

Sont présents : mesdames les conseillères Louise Morin et Lucy Gagnon ainsi que messieurs les conseillers Ronald Myles, Pierre Laplante, Lee Patterson et David Taveroff.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Richard Burcombe.

Sont aussi présents : le directeur général, monsieur Gilbert Arel et le greffier, Me Edwin John Sullivan.

Environ quarante (40) personnes assistent à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Ouverture de la séance – Informations générales

Sur constatation du quorum, le maire Richard Burcombe souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle et déclare l'ouverture de la séance. Le maire félicite tous les bénévoles ayant participé à la corvée printanière du 28 avril 2019.

2019-05-117

1.2 Adoption/Modification de l'ordre du jour

*Il est
Proposé par Louise Morin
Appuyé par David Taveroff
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

2019-05-118

1.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019

Le maire et les élus ont reçu copies du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019.

*Il est
Proposé par David Taveroff
Appuyé par Ronald Myles
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019.

ADOPTÉ

2. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

N/A

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Cinq (5) personnes se prévalent de la première période de questions sur les sujets suivants :

- Conditions du chemin St-Paul et plans long terme pour ce chemin;
- Limite de vitesse sur la rue Victoria;
- Véhicules récréatifs à la plage Douglass;
- Lot 3 938 225 et glissières de sécurité sur le chemin Turner;
- État d'un bâtiment;
- Couleur d'une affiche;
- Bruit généré par une habitation offerte à la location via AirBnB;
- Entretien et réparation du chemin de la Pointe-Fisher.

4. ADMINISTRATION / LÉGISLATION

4.1 ADMINISTRATION

2019-05-119 4.1.1 Comptes à payer et liste des chèques émis

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil approuve les listes suivantes:

- Comptes à payer : 403 648,13 \$;
- Chèques émis : 434 047,67 \$.

ADOPTÉ

4.1.2 Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses

2019-05-120 4.1.2.1 Décomptes progressifs

- **Contrat AO 2018-22 (Restauration de l'hôtel de ville) – Décompte progressif #5**

ATTENDU le certificat de paiement du 15 avril 2019 de la firme d'architecte ADSP pour le paiement du décompte progressif #5 d'Athena Construction au montant de **178 862,78\$ \$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO 2018-22 (Restauration de l'hôtel de ville);

- **Contrat AO 2018-24 (Restauration du garage municipal) – Décompte progressif # 1**

ATTENDU la recommandation de paiement du directeur des Travaux publics et Services techniques pour le paiement du décompte progressif #1 au montant de **114 581,25 \$**, taxes en sus, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO 2018-24 (Restauration du garage municipal);

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

- **Contrat AO 2018-22 (Restauration de l'hôtel de ville) – Décompte progressif # 5**

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #5 au montant de **178 862,78\$ \$**, taxes incluses, à la firme **Athena Construction**, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

- **Contrat AO 2018-24 (Restauration du garage municipal) – Décompte progressif # 1**

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #1 au montant de **114 581,25 \$**, taxes en sus, à la firme **Comco Entrepreneurs en bâtiment**, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

ADOPTÉ

2019-05-121

4.1.2.2 Factures diverses

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense de **51 774,71 \$** en paiement de factures (25 627,82 \$ + 26 146,89 \$) dans le cadre du contrat AO 2018-27 pour la fourniture et l'installation de génératrices.

ADOPTÉ

4.1.3 Ententes, contrats et mandats

2019-05-122 4.1.3.1 Entente de service CIUSSS – Réceptionniste

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'entente de service entre la Ville et le CIUSSS et de son contenu et s'en déclarent satisfaits;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil mandate le maire et le directeur général, ou leur substitut respectif en cas d'absence ou impossibilité d'agir, pour signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de service entre la Ville et le CIUSSS pour les services d'une réceptionniste.

ADOPTÉ

2019-05-123 4.1.3.2 Entente avec la Croix-Rouge canadienne – Formation de Prévention et sécurité

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'*Entente avec les partenaires de formation de Prévention et sécurité* de la Croix-Rouge canadienne et s'en déclarent satisfaits;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil mandate madame Cynthia Brunelle, directrice Loisirs, Culture, Tourisme et Vie Communautaire, pour signer, pour et au nom de la Ville, l'*Entente avec les partenaires de formation de Prévention et sécurité* de la Croix-Rouge canadienne.

ADOPTÉ

2019-05-124 4.1.3.3 AO 2019-08 Camion 12 roues – Achat

ATTENDU l'appel d'offres AO 2019-08 pour l'achat d'un camion 12 roues (Travaux publics et Services techniques);

ATTENDU QUE les deux (2) soumissions suivantes étaient reçues par la Ville dans le cadre de cet appel d'offres :

Soumissionnaires	Prix (incluant les taxes)	
	Option A	Option B
Excellence Peterbilt	258 748,94 \$	262 985,77 \$
Kenworth Maska	253 822,26 \$	257 575,04 \$

*Il est
Proposé par Ronald Myles
Appuyé par David Taveroff
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accorde à **Kenworth Maska** le contrat AO 2019-08 de **257 575,04 \$**, taxes incluses, pour l'achat d'un camion 12 roues (Travaux publics et Services techniques);

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant, lequel sera financé à même le *Règlement 2017-03 (Règlement pour l'achat de véhicules)* et remboursable sur une période de dix (10) années.

ADOPTÉ

2019-05-125 4.1.3.4 Desjardins Assurances Inc. c. Ville de Lac-Brome

ATTENDU le dossier de Cour C.Q. 455-22-005109-194 opposant la Ville à Desjardins Assurances Inc.;

ATTENDU les prétentions des parties, la preuve au dossier, sa nature et ses enjeux ainsi que les frais et inconvénients associés à ce litige;

ATTENDU QUE le Conseil estime qu'il est dans l'intérêt de la Ville d'autoriser le règlement hors cour de ce litige contre paiement à Desjardins Assurances Inc. de la somme de 3 000 \$;

*Il est
Proposé par Louise Morin
Appuyé par Lee Patterson
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise le paiement d'un montant de 3 000 \$ à Desjardins Assurances Inc. à titre de règlement à l'amiable de ce dossier et autorise le directeur général ou le directeur du Greffe et Affaires juridiques à signer, pour et au nom de la Ville, tout règlement hors cour ou quittance-transaction ainsi que tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

Cet item a été ajouté à l'ordre du jour, séance tenante.

4.1.4 Ressources humaines

2019-05-126 4.1.4.1 Coordonnateur aux loisirs – Permanence

ATTENDU la résolution 2019-02-35;

ATTENDU les recommandations du directeur général concernant la permanence de monsieur Martin Lussier aux conditions et modalités associées à une permanence au poste de

« coordonnateur aux Loisirs, à la Culture et à la Vie Communautaire » ;

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil confirme – effectif en date du 4 mai 2019 – la permanence de monsieur Martin Lussier au poste de « coordonnateur aux Loisirs, à la Culture et à la Vie Communautaire ».

ADOPTÉ

2019-05-127

4.1.4.2 Résolution 2019-03-59 – Abrogation

ATTENDU la résolution 2019-03-59 concernant l'employé no 200-640;

ATTENDU QUE cette résolution n'a plus sa raison d'être;

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil abroge la résolution 2019-03-59 concernant l'employé no 200-640.

ADOPTÉ

2019-05-128

4.1.4.3 Départ à la retraite

ATTENDU le départ à la retraite de monsieur Marc Côté, assistant au directeur du service de Sécurité publique et Incendie, pour des raisons de santé;

ATTENDU les 26 années de bons et loyaux services de monsieur Côté;

ATTENDU QUE le Conseil désire remercier monsieur Côté pour son dévouement à la protection des citoyens depuis 1993;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents relatifs au départ à la retraite de monsieur Côté et s'en déclarent satisfaits;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil :

- remercie sincèrement monsieur Côté, assistant au directeur du service de Sécurité publique et Incendie, pour

l'ensemble de son travail et son dévouement à la protection des citoyens de la Ville depuis 1993;

- autorise le directeur général, monsieur Gilbert Arel, à signer pour et au nom de la Ville les documents relatifs au départ à la retraite de monsieur Côté ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.
- autorise le paiement du montant prévu aux documents relatifs au départ à la retraite de monsieur Côté.

ADOPTÉ

2019-05-129 4.1.4.4 Suspension d'un employé

ATTENDU le rapport du Directeur général eu égard à l'employé no 300-100;

ATTENDU les conclusions auxquelles en arrive le directeur général, son rapport étant déposé au dossier de l'employé;

ATTENDU que les gestes posés par l'employé commandent une sanction;

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil impose à l'employé no 300-100 une suspension sans solde d'une journée, à la date à être déterminée par le directeur du service concerné, et le Conseil autorise ce directeur à remettre une lettre résumant les faits et confirmant cette suspension d'une journée, cette lettre étant approuvée ce jour par le Conseil.

ADOPTÉ

4.1.5 Divers

2019-05-130 4.1.5.1 Règlement 547 – Affectation en réduction du solde

ATTENDU QU' il existe un solde disponible en égard au *Règlement d'emprunt 547 (Construction du garage municipal)*;

ATTENDU QUE la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* décrète que ces sommes peuvent, par voie de résolution, être affectées en réduction de l'emprunt lors d'un refinancement;

ATTENDU QUE le *Règlement d'emprunt 547* sera refinancé le 2 juillet 2019;

*Il est
Proposé par Lee Patterson
Appuyé par Lucy Gagnon
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE soit affecté le solde disponible du *Règlement d'emprunt 547 (Construction du garage municipal)*, au montant de 42 267 \$, en réduction de l'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

2019-05-131 4.1.5.2 Office municipal d'habitation de Brome-Missisquoi – 2019

Le directeur général dépose les détails de la demande de budget RAM de l'Office municipal d'habitation de Brome Missisquoi pour l'année 2019.

*Il est
Proposé par Ronald Myles
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil prenne acte du document, tel que présenté, et accepte le budget de l'organisme.

ADOPTÉ

2019-05-132 4.1.5.3 Office municipal d'habitation de Brome-Missisquoi – Quote-part budget 2019

*Il est
Proposé par Pierre Laplante
Appuyé par Ronald Myles
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise la dépense de **10 471 \$** aux fins du paiement de sa quote-part pour l'Office municipal d'habitation de Brome-Missisquoi pour le budget 2019.

ADOPTÉ

2019-05-133 4.1.5.4 Service en ligne de Revenu Québec – Autorisation

ATTENDU QUE conformément aux exigences de Revenu Québec, le Conseil Municipal doit autoriser un représentant à titre de responsable du service électronique à communiquer et signer tout document pour le service en ligne *ClicSÉQUR* de Revenu Québec;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil Municipal autorise madame Caroline Cusson, directrice des Finances et de la Trésorerie de Ville de Lac-Brome, à :

- consulter le dossier de la municipalité de Lac-Brome (ci-après « l'entreprise ») et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR - Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises;

QUE le Conseil accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

ADOPTÉ

4.2 LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS

4.2.1 Règlement 601-6 modifiant le Règlement 601 (PIIA) – Avis de motion et présentation (dépôt)

Le conseiller Lee Patterson donne un avis de motion par lequel, lui-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, un règlement modifiant le *Règlement de PIIA 601*. Le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance. Les élus l'ayant reçu dans les délais prévus par la loi, ils consentent à être dispensés de sa lecture. Le projet de ce règlement est déposé et dûment présenté en mentionnant l'objet, la portée, le coût et, le cas échéant, le mode de financement et le mode de paiement et de

remboursement. Plus spécifiquement, son objet vise à clarifier qu'une demande de permis pour la création d'un nouveau lot desservi permettant la construction d'un nouveau bâtiment est une opération assujettie au PIIA-8 pour certaines zones stratégiques identifiées au plan d'urbanisme. Conformément à la Loi, ce projet de règlement pourra être modifié à la suite de sa présentation sans qu'il soit nécessaire de le présenter à nouveau. Le présent avis de motion opère par ailleurs, dès à présent, un moratoire ou « effet de gel » sur toute disposition d'un règlement présentement en vigueur qui serait inconciliable avec le règlement à venir.

2019-05-134 4.2.2 Règlement 596-10 modifiant le Règlement 596 de zonage (Premier projet) – Adoption

ATTENDU QUE la Ville désire modifier son *Règlement 596 de zonage* afin de donner suite à une demande de modification;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement visant à modifier le *Règlement 596 de zonage* contient une disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE les élus déclarent avoir reçu le premier projet de règlement dans les délais prévus par la loi et consentent à être dispensés de sa lecture;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil adopte le premier projet de Règlement 596-10 modifiant le *Règlement 596 de zonage*;

QUE le Conseil fixe la date de l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement à 18h, le 3 juin 2019, à compter de 18h à la salle Buchanan du Centre Lac Brome, sis au 270, rue Victoria, Lac-Brome, ou en ce même lieu et pendant ces mêmes heures à toute autre date jugée conforme par le greffier ou, en son absence, l'assistant-greffier, s'il devait s'avérer impossible de tenir l'événement à cette date.

ADOPTÉ

2019-05-135 4.2.3 Règlement 597-7 modifiant le Règlement 597 de lotissement (Premier projet) – Adoption

ATTENDU QUE la Ville désire modifier son *Règlement 597 de lotissement* afin de donner suite à une demande de modification;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement visant à modifier le *Règlement 597 de lotissement* ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE les élus déclarent avoir reçu le premier projet de règlement dans les délais prévus par la loi et consentent à être dispensés de sa lecture;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil adopte le premier projet de Règlement 597-7 modifiant le Règlement 597 de lotissement;

QUE le Conseil fixe la date de l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement à 18h le 3 juin 2019, à compter de 18h à la salle Buchanan du Centre Lac Brome, sis au 270, rue Victoria, Lac-Brome, ou en ce même lieu et pendant ces mêmes heures à toute autre date jugée conforme par le greffier ou, en son absence, l'assistant-greffier, s'il devait s'avérer impossible de tenir l'événement à cette date.

ADOPTÉ

2019-05-136

4.2.4 Règlement 601-5 modifiant le Règlement 601 de PIIA (Premier projet) – Adoption

ATTENDU QUE la Ville désire modifier son *Règlement 601 de PIIA* afin de donner suite à une demande de modification;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement visant à modifier le *Règlement 601 de PIIA* ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE les élus déclarent avoir reçu le premier projet de règlement dans les délais prévus par la loi et consentent à être dispensés de sa lecture;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil adopte le premier projet de Règlement 601-05 modifiant le *Règlement 601 de PIIA*;

QUE le Conseil fixe la date de l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement à 18h, le 3 juin 2019, à compter de 18h à la salle Buchanan du Centre Lac Brome, sis au 270, rue Victoria, Lac-Brome, ou en ce même lieu et pendant ces mêmes heures à toute autre date jugée conforme par le greffier ou, en son absence, l'assistant-greffier, s'il devait s'avérer impossible de tenir l'événement à cette date;

ADOPTÉ

2019-05-137

4.2.5 Règlement 601-6 modifiant le Règlement 601 de PIIA (Premier projet) – Adoption

ATTENDU QUE la Ville désire modifier son *Règlement 601 de PIIA* afin de donner suite à une demande de modification;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement visant à modifier le *Règlement 601 de PIIA* ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE les élus déclarent avoir reçu le premier projet de règlement dans les délais prévus par la loi et consentent à être dispensés de sa lecture;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil adopte le premier projet de Règlement 601-06 modifiant le *Règlement 601 de PIIA*;

QUE le Conseil fixe la date de l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement à 18h, le 3 juin 2019, à compter de 18h à la salle Buchanan du Centre Lac Brome, sis au 270, rue Victoria, Lac-Brome, ou en ce même lieu et pendant ces mêmes heures à toute autre date jugée conforme par le greffier ou, en son absence, l'assistant-greffier, s'il devait s'avérer impossible de tenir l'événement à cette date.

ADOPTÉ

5. GESTION DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

5.1 Dépôt du rapport du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement

Dépôt du rapport mensuel du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement.

5.2 Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité consultatif de l'environnement

Dépôt du procès-verbal des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité consultatif de l'environnement.

La conseillère Gagnon fait une brève allocution remerciant les plus de 75 bénévoles ayant participé à la première corvée printanière du 28 avril 2019. Elle mentionne également la remise d'une toile signée de madame France Clavet, artiste bromoise de renommée internationale, remise à monsieur Pierre Beaudoin pour son dévouement et engagement de longue date envers la Ville et la protection de son environnement, plus particulièrement le lac Brome.

5.3 DEMANDES DE MODIFICATION EXTÉRIEURE – PIIA

2019-05-138 5.3.1 22, rue Lansdowne – Lot 4 266 443, Zone URA-12-K15

ATTENDU le dépôt d'une demande visant l'agrandissement en hauteur visant à permettre à la résidence d'avoir deux étages complets;

ATTENDU la résolution 19-029 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant l'agrandissement en hauteur visant à permettre à la résidence d'avoir deux étages complets au 22, rue Lansdowne – Lot 4 266 443, zone URA-12-K15.

ADOPTÉ

2019-05-139 5.3.2 226, chemin Iron Hill – Lot 3 939 805, Zone ID-18-G6

ATTENDU le dépôt d'une demande visant l'agrandissement résidentiel par l'ajout d'un garage;

ATTENDU la résolution 19-032 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

*Il est
Proposé par David Taveroff
Appuyé par Ronald Myles
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande visant l'agrandissement résidentiel par l'ajout d'un garage au 226, chemin Iron Hill – Lot 3 939 805, zone ID-18-G6.

ADOPTÉ

2019-05-140 5.3.3 50, rue Victoria – Lot 4 266 397, Zone UCV-1-K15

ATTENDU le dépôt d'une demande visant le remplacement d'une enseigne sur poteau;

ATTENDU la résolution 19-031 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

*Il est
Proposé par David Taveroff
Appuyé par Louise Morin
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande visant le remplacement d'une enseigne sur poteau au 50, rue Victoria – Lot 4 266 397, zone UCV-1-K15.

ADOPTÉ

2019-05-141 5.3.4 21, chemin Lakeside – Lot 4 266 259, Zone UCV-5-K15

ATTENDU le dépôt d'une demande visant de remplacement de 4 fenêtres;

ATTENDU la résolution 19-030 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

*Il est
Proposé par David Taveroff
Appuyé par Louise Morin
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande visant le remplacement de 4 fenêtres au 21, chemin Lakeside – Lot 4 266 259, zone UCV-5-K15.

ADOPTÉ

5.4 DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Le conseiller David Taveroff invite toute personne désirant formuler des observations à le faire avant le vote.

2019-05-142

5.4.1 17, rue Korner – Lot 4 264 726, Zone AFB-5-D15

ATTENDU le dépôt d'un projet d'agrandissement d'une résidence localisée entièrement dans la bande de protection riveraine bande de 45 mètres de la rivière Yamaska Nord;

ATTENDU QUE l'article 80 du *Règlement de zonage no 596* interdit toutes constructions, tous les ouvrages et tous les travaux sur la rive d'un cours d'eau;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure;

ATTENDU la recommandation du CCE d'accepter la demande;

ATTENDU la résolution 19-023 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant l'agrandissement d'une résidence localisée entièrement dans la bande de protection riveraine bande de 45 mètres de la rivière Yamaska Nord au 17, rue Korner – Lot 4 264 726, zone AFB-5-D15.

ADOPTÉ

2019-05-143

5.4.2 110, chemin de la Baie-Robinson – Lot 4 264 836, Zone UV-2-G13

ATTENDU le projet de construction d'une piscine semi-creusée localisée à une distance de 3,61 mètres de la ligne des hautes eaux du lac Brome et à 6,29 mètres de la ligne des hautes eaux d'un ruisseau;

ATTENDU QUE l'article 80 du *Règlement de zonage no 596* interdit toutes constructions, tous les ouvrages et tous les travaux sur la rive d'un cours d'eau ou lac;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure;

ATTENDU la recommandation du CCE d'accepter la demande à la condition de la végétalisation d'une superficie de 1 000 pieds carrés prévue à la demande;

ATTENDU la résolution 19-024 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant l'installation d'une piscine semi-creusée localisée à une distance de 3,61 mètres de la ligne des hautes eaux du lac Brome et à 6,29 mètres de la ligne des hautes eaux d'un ruisseau au 110, chemin de la Baie-Robinson – Lot 4 264 836, zone UV-2 G13, à la condition de la végétalisation d'une superficie de 1 000 pieds carrés prévue à la demande.

ADOPTÉ

Madame Hélène Drouin présente des motifs d'objection à la demande. Le maire Burcombe et la conseillère Gagnon y répondent avant le vote sur la résolution.

2019-05-144

5.4.3 295, chemin Lakeside – Lot 4 265 710, Zone UV-12-I17

ATTENDU le projet de construction d'un logement secondaire détaché d'une hauteur de 7,62 m, soit 0,69 cm supérieure à celle de la résidence principale;

ATTENDU QUE le paragraphe 7 de l'article 35 du *Règlement de zonage no 596* stipule que la hauteur d'un logement secondaire détaché doit être inférieure à celle du bâtiment principal;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure;

ATTENDU la résolution 19-025 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant la construction d'un logement secondaire détaché d'une hauteur de 7,62 m, soit 0,69 cm supérieure à celle de la résidence principale au 295, chemin Lakeside – Lot 4 265 710, zone UV-12-I17.

ADOPTÉ

2019-05-145

5.4.4 Lot 4 601 756, chemin Sugar Hill, Zone ID-23-N14

ATTENDU le projet de construction d'une résidence localisée à une distance de 37 mètres de la ligne de lot avant;

- ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure;
- ATTENDU QUE l'annexe VII « Grille des normes d'implantation par zone » du *Règlement de zonage no 596* fixe la marge avant minimale à 60 mètres dans la zone ID-23-N14;
- ATTENDU la résolution 19-026 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

*Il est
Proposé par David Taveroff
Appuyé par Lee Patterson
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

- QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant la construction d'une résidence localisée à une distance de 37 mètres de la ligne de lot avant au lot 4 601 756, chemin Sugar Hill, zone ID-23-N14.

ADOPTÉ

2019-05-146 5.4.5 264, chemin Mont-Écho – Lot 4 267 245, Zone RF-15-Q16

- ATTENDU le projet d'installation d'une clôture d'une hauteur de 2,44 mètres;
- ATTENDU QUE l'alinéa *b* du paragraphe 3 de l'article 38 du *Règlement de zonage no 596* limite la hauteur d'une clôture à 2 mètres lorsque localisée à plus de 3 mètres de l'emprise du chemin;
- ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure;
- ATTENDU la résolution 19-027 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

*Il est
Proposé par David Taveroff
Appuyé par Lee Patterson
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

- QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant l'installation d'une clôture d'une hauteur de 2,44 mètres au 264, chemin Mont-Écho – Lot 4 267 245, zone RF-15-Q16.

ADOPTÉ

2019-05-147 5.4.6 278, chemin Iron Hill – Lot 3 163 661, Zone AF-9-F6

- ATTENDU le projet de construction d'un bâtiment accessoire localisé à une distance de 1,52 mètres du bâtiment principal ainsi qu'à 7.77 mètres de la ligne de lot avant;
- ATTENDU QUE le paragraphe 2 de l'article 35 du *Règlement de zonage no 596* stipule qu'un bâtiment accessoire doit être localisé à une distance de 3 m du bâtiment principal.

L'article 31 du même règlement interdit les bâtiments accessoires dans la cour avant minimale qui est établie à 10,5 mètres pour cette zone;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE le terrain concerné est vaste et comporte des possibilités de construire en toute conformité;

ATTENDU la résolution 19-028 du CCU et sa recommandation au Conseil de refuser la demande, l'application du règlement ne causant pas de préjudice sérieux au propriétaire;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil refuse la demande de dérogation mineure visant la construction d'un bâtiment accessoire localisé à une distance de 1,52 m du bâtiment principal ainsi qu'à 7.77 m de la ligne de lot avant au 278, chemin Iron Hill – Lot 3 163 661, zone AF-9-F6, l'application du règlement ne causant pas de préjudice sérieux au propriétaire.

ADOPTÉ

5.5 Demande(s) de changement de zonage

N/A

5.6 Demande(s) de lotissement

N/A

5.7 Demande à la CPTAQ

5.7.1 Lot 4 601 756, chemin Sugar Hill, Zone ID-23-N14

L'item est reporté à une séance ultérieure du Conseil.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Rapport mensuel du directeur du service de Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants

Dépôt du rapport mensuel du directeur du service de Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants.

7. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

7.1 Rapport mensuel du service des Travaux publics et Services techniques

Dépôt du rapport du service des Travaux publics et Services techniques.

2019-05-148 7.2 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

ATTENDU QUE le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé à la Ville une compensation de 90 062 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution atteste la somme de 325 751 \$ déboursée pour les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE Ville de Lac-Brome informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que des éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉ

8. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1 Rapport mensuel du LSCLB

Dépôt du rapport mensuel des Services communautaires.

8.2 Demandes de contribution financière

2019-05-149

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise les dépenses suivantes à titre de contributions financières aux activités ou organismes suivants, selon le cas :

- Centre de pédiatrie « Main dans la main » 12 500 \$
dont 2 500 \$ au nom des grands-parents, résidents de Lac-Brome, de la fillette décédée à Granby dans des circonstances tragiques.
- Échec au crime 480 \$
- Fondation des sports adaptés 250 \$

ADOPTÉ

8.3 Demandes d'utilisation du domaine public

2019-05-150

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise ou ne s'oppose pas, selon le cas, à la tenue des activités suivantes aux conditions d'utilisation énumérées dans les notes de services respectives, les organisateurs devant obtenir toute autre autorisation des autorités compétentes, le cas échéant:

- *GTC en action*
 - Les 5 et 6 juillet 2019, de 22h à 7h, au Parc des Lions et diverses voies de circulation sur le territoire;
- *Louise Penny Book Event*
 - Le 24 août 2019, de 11h à 14h, au Parc Coldbrook;
- *Méchoui Foster*
 - Du 15 au 16 juin 2019, de 13h à 01h00 au Parc Ovide-Dagenais;
- *Triathlon amical*
 - Le 27 juillet 2019, de 14h à 16h, sur le lac Brome et sur diverses voies de circulation sur le territoire;

- *Yamaska Literacy Council*
 - Les 6 et 7 septembre 2019, respectivement de 17h à 22h et de 6h à 22h30, au parc des Lions.

ADOPTÉ

8.4 Demande de subvention – Municipalités amies des aînés

L'item est reporté à une séance ultérieure du Conseil.

9. ÉCONOMIE LOCALE

N/A

10. VARIA

2019-05-151 10.1 Comités et tables de travail

ATTENDU le *Règlement général #1 concernant l'administration municipale*, le *Règlement 2019-03 concernant le traitement des élus municipaux* et le *Règlement 2019-04 sur la démolition d'immeubles*;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil constitue les comités suivants ou, s'ils sont déjà constitués, désigne ou confirme, selon le cas et au sens de l'article 6.1.2 du *Règlement général #1*, les personnes suivantes à titre de membres, notamment aux fins de l'application de l'article 6 du *Règlement 2019-03* :

- Comité consultatif d'urbanisme :
 - Membres et durée du mandat selon la résolution 2018-01-22
- Comité consultatif d'environnement :
 - Membres et durée du mandat selon la résolution 2016-02-38
- Comité de démolition :
 - Membres et durée du mandat selon la résolution 2019-01-16
- Comité Ressources humaines :
 - Membres : Richard Burcombe (président), Louise Morin, Ronald Myles et David Taveroff.
 - Durée du mandat : jusqu'à fin du mandat à titre de membre du présent conseil ou nouvelle résolution.
 - Mandat : étudier toute question concernant les ressources humaines et lui ayant été soumise par le directeur général.

- Comité Sécurité nautique :
 - Membres : Lee Patterson (président); Ross Clarkson, Gerry Moore, Reine Boisvert, Robert Vaillant, Peter Gibbons, Gabriel Lagacé.
 - Durée du mandat : 2 ans, réputé débiter le 1^{er} janvier de l'année d'adoption de la présente résolution sauf pour le conseiller Patterson jusqu'à la fin du mandat à titre de membre du présent Conseil ou nouvelle résolution. Pour monsieur Clarkson le mandat est pour la durée de ses fonctions actuelles au sein du service de Sécurité publique et Incendie de la Ville.
 - Mandat : étudier toute question concernant la sécurité nautique et lui ayant été soumise par le directeur général.
- Comité MADA :
 - Membres : Pierre Laplante (président); Ronald Myles, Cynthia Brunelle, Michel Brisson, Isabelle Tardif (CIUSSS), Élisabeth Dupéré, Andrée Taché, Lisa Payne.
 - Durée du mandat : 2 ans, réputé débiter le 1^{er} janvier de l'année d'adoption de la présente résolution sauf pour les conseillers Laplante et Myles jusqu'à fin du mandat à titre de membres du présent Conseil ou nouvelle résolution. Pour madame Brunelle le mandat est pour la durée de ses fonctions à titre de directrice de Loisirs, Culture, Tourisme et Vie Communautaire.
 - Mandat : Étudier toute question concernant la politique MADA de la Ville et lui ayant été soumise par le Conseil ou le directeur général.
- Comité Sentiers :
 - Membres : Pierre Laplante (président); Cynthia Brunelle, Anthony Rattue, Pierre Fortier, Robert Chartier, Robert Daniel.
 - Durée du mandat : 2 ans, réputé débiter le 1^{er} janvier de l'année d'adoption de la présente résolution sauf pour le conseiller Laplante jusqu'à fin du mandat à titre de membre du présent Conseil ou nouvelle résolution. Pour madame Brunelle le mandat est pour la durée de ses fonctions à titre de directrice de Loisirs, Culture, Tourisme et Vie Communautaire.
 - Mandat : Étudier toute question concernant les sentiers récréatifs de la Ville et lui ayant été soumise par le directeur général.
- Comité Tourisme et Culture :
 - Membres : Louise Morin (présidente), Lucy Hoblyn, Ghislaine Lebel, Isabelle Daval, Jeremy Reeves, Dominic Bouliane, Anne-Marie Lemire, Andrea Combs, Kim Whittier, Brigitte St-Julien et Michèle Bazin.
 - Durée du mandat : 2 ans, réputé débuté le 1^{er} janvier de l'année d'adoption de la présente résolution sauf pour la conseillère Morin jusqu'à fin du mandat à titre de membre du présent conseil ou nouvelle résolution.
 - Mandat : Étudier toute question concernant le développement du Tourisme et de la Culture sur le Territoire et lui étant soumise par le Conseil.

QUE le Conseil désigne ou confirme, selon le cas et aux fins de l'application de l'article 6 du *Règlement 2019-03*, les personnes suivantes pour siéger sur les tables de travail suivantes pour y représenter la Ville :

- Éducation :
 - Lee Patterson
 - Durée du mandat : jusqu'à fin du mandat à titre de membre du présent conseil ou nouvelle résolution
- Place publique / Centre-ville :
 - Louise Morin
 - Durée du mandat : jusqu'à fin du mandat à titre de membre du présent conseil ou nouvelle résolution
- Office municipal d'habitation de Brome-Missisquoi :
 - Selon la résolution 2019-03-63
- Transport Adapté :
 - Selon la résolution 2018-11-401

ADOPTÉ

2019-05-152 10.2 Journée mondiale de la Croix Rouge

ATTENDU QUE le Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge contribue à l'extension et à la promotion du Droit International Humanitaire (DIH);

ATTENDU QUE ce mouvement regroupe 97 millions d'hommes et de femmes et qu'on compte maintenant des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans 176 pays du monde;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge canadienne appartient à ce Mouvement et travaille en collaboration avec ses Sociétés nationales sœurs pour offrir des services humanitaires pertinents et opportuns qui ont pour objet la préparation, l'intervention et le rétablissement en cas de crise.

ATTENDU QUE le 8 mai a été désigné comme Journée mondiale de la Croix-Rouge;

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil souligne le travail humanitaire du Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en cette occasion de la journée mondiale de la Croix-Rouge.

ADOPTÉ

Les conseillers Pierre Laplante et Lee Patterson soulignent le dévouement des pompiers de la Ville et de la région qui sont intervenus lors des inondations à Sainte-Marthe-sur-le-lac.

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Cinq (5) personnes se prévalent de la deuxième période de questions sur les sujets suivants :

- Travaux de la rue Victoria et aménagement pour gérer les eaux de ruissellement;
- Piscine en bande riveraine;
- Empiètement d'un chemin sur un terrain privé;
- Golf Inverness, réglementation d'urbanisme, consultation publique et information concernant les règlements et le processus de consultation.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-05-153

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 20h37.

ADOPTÉ

Richard Burcombe
Maire

Edwin John Sullivan, B. Sc. LL. B.
Greffier